

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 04 du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15      en fonction : 15      présents : 14      représentés : -

**Présents :** Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

**Absente excusée :** Mme LANOIX Gabrielle, pouvoir à Mme STURTZER Myriam.

**N° 2016-27 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 03 du 13 juin 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

**N° 2016-28 : Mise à disposition du personnel communal**

Monsieur le Maire informe les conseillers que, dans le cadre de l'intercommunalité et pour permettre à notre Commune d'exercer pleinement ses compétences, la modification de la convention de mise à disposition, signée le 28 janvier 2015, est nécessaire en raison de l'évolution en effectifs.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un personnel communautaire du cadre d'emplois des adjoints techniques, est mis à disposition à hauteur de 100% de son temps de travail, pour assurer des missions d'agent d'entretien.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, les personnels communautaires complémentaires suivants seront mis à disposition :

- un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à hauteur de 100% de son temps de travail, sur des missions de chargé de gestion administrative,
- deux agents du cadre d'emplois des adjoints techniques, à hauteur de 100% de leur temps de travail, sur des missions d'agent d'entretien,
- un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques, à hauteur de 100% de son temps de travail, sur des missions d'agent technique.

Pour les deux autres agents communautaires déjà mis à disposition au profit de cette commune, à savoir :

- un agent du cadre d'emplois des rédacteurs, à hauteur de 100% de son temps de travail, sur des missions de secrétaire de mairie,
- un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques, à hauteur de 100% de son temps de travail, pour assurer le nettoyage de l'école,

la situation demeure inchangée.

Il est acté que des réajustements pourraient intervenir en ce qui concerne le nombre d'agents et le volume de travail.

Cette convention constitue une nouvelle étape de collaboration et de mutualisation de nos ressources et donne sens à nos choix d'organisation.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée, de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 modifiée, de modernisation de la fonction publique ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes de la Région de Haguenau,

- décide d'approuver, à l'unanimité, la nouvelle convention de mise à disposition de personnel à conclure entre la CCRH et la Commune de Dauendorf, telle qu'annexée,
- autorise le Président de la CCRH à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

### **N° 2016-29 : Amortissement du Fonds de concours à la CCRH**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en 2015, la commune a réglé un montant de 11 841.82 € correspondant à des subventions d'investissement versées à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau relatives aux travaux de voirie engagés dans la commune.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré :**

- décide d'amortir ces subventions d'investissement sur une durée d'un an vu le faible montant concerné, sachant que celles-ci sont généralement amortissables sur une durée de 5 ans.

### **N° 2016-30 : Fonds de concours voirie 2015**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er janvier 2012, la Communauté de communes de la Région de Haguenau (CCRH) est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Le taux de ce fond de concours a été fixé à 25% du coût d'opération restant à charge de la CCRH après déduction des subventions, participations et du FCTVA. Il est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

A ce titre, et au regard des éléments du compte administratif 2015, la commune de Dauendorf est amenée à verser à la CCRH un fond de concours charges transférées d'un montant de 14 565.75 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve le versement d'un fonds de concours charges transférées à la CCRH d'un montant de 14 565.75 € ;

### **N° 2016-31 : Construction d'une salle de Musique accolée à l'Espace Concordia : Résultats de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de construction d'une salle de musique accolée à l'Espace Concordia de Dauendorf et la délibération du 26 novembre 2015 décidant de confier la mission

de maîtrise d'œuvre l'Architecte Marc KLIPFEL de Haguenau et autorisant le Maire à lancer l'appel public à la concurrence.

Il leur présente les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 juillet 2016 pour l'ouverture des plis et le 18 août 2016 pour l'attribution des marchés.

Les 17 lots ont ainsi été attribués :

Lot n°	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT en €
1	Terrassement / Aménagement extérieur	SOTRAVEST - OBERBRONN	15 413.61
2	Gros-Œuvre / Maçonnerie / Assainissement	KRUMHORN-BITSCHHOFFEN	82 850.00
3	Charpente lamellé collé / Mur ossature bois	KLEINCLAUS - DAUENDORF	26 666.67
4	Couverture sèche / Bardage	SOPREMA - STRASBOURG	23 560.05
5	Étanchéité sur toiture terrasse / Zinguerie	SOPREMA - STRASBOURG	16 382.12
6	Echafaudage / Crépissage	ARTI SABRI-REICHSHOFFEN	9 658.76
7	Fermetures extérieures Alu / BSO	HOLLAENDER - BETSCHDORF	19 791.67
8	Electricité	STURTZER - DAUENDORF	20 506.49
9	Installations Sanitaires	STURTZER- DAUENDORF	6 654.85
10	Chauffage / Ventilation	JUNG - SERMERSHEIM	50 602.50
11	Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds	OSTERMANN - ROSHEIM	40 804.67
12	Chape – Isolation au Sol	DIPOL - GEISPOLLSHEIM	8 482.05
13	Carrelage	DIPOL - GEISPOLLSHEIM	4 421.50
14	Revêtements de sols souples (PVC)	BDR BILGER-ILLKIRCH GRAF	8 588.47
15	Menuiserie intérieure	SCHALCK - NIEDERMODERN	14 316.18
16	Peinture intérieure	HORNBERGER-GOETZENBRUCK	8 082.18
17	Estrade Bois	KLEINCLAUS - DAUENDORF	13 560.32

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres et approuve les choix de la commission ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

**N° 2016-32 : Renouvellement de la location des biens communaux**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la location des biens communaux est arrivée à échéance le 11 novembre 2015.

**Le Conseil Municipal,**

Vu les différents « Baux à Ferme » établis le 11 novembre 2006 et qui arrivent à échéance le 11 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2007 relative à la location des différents biens communaux ;

Vu les différentes délibérations relatives aux changements de locataires intervenus depuis 2006 :

- décide de renouveler par tacite reconduction, pour une nouvelle période, avec effet du 11 novembre 2015 :
  - les locations ayant fait l'objet d'un bail à ferme en 2006 ;
  - les locations ayant fait l'objet d'un contrat de location pour les biens communaux ne relevant pas du statut du fermage (moins de 50 ares) ;
  - les locations établies pour la parcelle section 1 n° 76, Ban de Niedermodern, destinée à la culture de la vigne, et qui est louée en différents lots ;
  - les locations établies pour les parcelles section 63 n° 100, 101 et 102 au lieu-dit « Bruch », destinées à la culture maraîchère et louées en lots de 1 are ;

- les fermages sont actualisés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice départemental des fermages (à l'exception des lots « biens partagés » au lieu-dit « Bruch » où le prix de location est fixé à 2.50 € l'are) ;
- l'échéance reste fixée au 11 novembre et est payable à la Trésorerie de Haguenau Municipale.

### **N° 2016-33 : Rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, dressé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin. Il demande à Monsieur Jean-Paul WENDLING, adjoint au Maire et délégué de la Commune auprès du Syndicat, de présenter ledit rapport.

#### **Le Conseil Municipal :**

- prend acte du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

### **N° 2016-34 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du SMITOM**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire soumet aux conseillers le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets, dressé par le SMITOM de Haguenau-Saverne et donne toutes les explications nécessaires.

#### **Le Conseil Municipal :**

- prend acte du rapport ;
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

### **N° 2016-35 : Sécurisation entrée Est de Neubourg : Travaux d'extension du réseau d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le projet de sécurisation de l'entrée Est de Neubourg figurant au contrat de territoire de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau. La CCRH a programmé les travaux pour le mois d'octobre. Afin de répondre à ce projet de voirie et de future urbanisation, il faut prolonger le collecteur d'assainissement d'une trentaine de mètres environ et ces travaux sont à la charge de la commune. En coordination avec la CCRH, nous avons demandé un devis pour l'extension du réseau Eaux Usées à l'entreprise ARTERE qui s'élève à 11 635.10 €. HT.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve les travaux d'extension du réseau d'assainissement nécessaires. dans le projet de sécurisation entrée Est de Neubourg et retient la proposition de l'entreprise ARTERE pour un montant de 11 635.10 HT ;
- charge le Maire de toutes les démarches adéquates.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement 2016.

### **N° 2016-36 : Travaux d'aménagement des sanitaires dans le cadre d'un Ad'ap et aménagement d'une salle de motricité à l'école de Dauendorf**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en vu de la création d'un périscolaire dans l'ancienne salle de motricité de l'école de Dauendorf, il est nécessaire pour un établissement

recevant du public de se mettre aux normes de l'accessibilité (Ad'ap). L'aménagement d'un WC PMR dans chaque bloc sanitaire fille et garçon de l'école est obligatoire.

Suite à la création de l'accueil périscolaire, il a été nécessaire de réaménager une salle de classe en salle de motricité dans le bâtiment de l'école.

Un devis a été demandé pour la mise aux normes des WC PMR à l'entreprise STURTZER de Dauendorf pour les travaux de sanitaire pour un montant de 9 092.80 € HT et un devis a été demandé à l'entreprise SCHALCK pour la menuiserie pour un montant de 2 470,- € HT.

Pour l'aménagement de la salle de motricité, vu l'urgence des travaux avant la rentrée scolaire et après consultation de la commission écoles, il a été fait appel à l'entreprise MALLO, pour le remplacement du sol pour un montant de 4 230,- € HT et à l'entreprise SCHALCK pour la confection d'armoires de rangement pour un montant de 6 412.10 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve les travaux de mise en normes de l'accessibilité des WC de l'école et retient la proposition de l'entreprise STURTZER pour un montant de 9 092.80 HT et de l'entreprise SCHALCK pour un montant de 2 470,- € HT;
- approuve les travaux d'aménagement de la salle de motricité et retient la proposition de l'entreprise MALLO pour le remplacement du sol pour un montant de 4 230,- € HT et l'entreprise SCHALCK pour la confection d'armoires de rangements pour un montant de 6412.10 € HT
- charge le Maire de toutes les démarches adéquates.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement 2016.

**N° 2016-37 : Rapport d'activité de la CCRH**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (septembre 2015-août 2016), dressé par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, ainsi que le compte administratif 2015. Monsieur le Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, donne toutes les explications nécessaires.

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte du rapport ;
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

Délibérations rendues exécutoires le 2 septembre 2016

Transmises à la Sous-Préfecture le 2 septembre 2016

Publiées le 2 septembre 2016

Le Maire :

The image shows a circular official seal of the Municipality of Dauendorf, Bas-Rhin. The seal features a central emblem with a bird and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE DAUENDORF' and 'BAS-RHIN'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.